

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Unité –Dignité -Travail

**COORDINATION DES PARTIS POLITIQUES
DE L'OPPOSITION DEMOCRATIQUE
CENTRAFRICAINE**

ADP - ASD - CRPS- LONDO- MDREC- MLPC- PATRIE- RDC- UDPP

**MEMORANDUM
SUR LA CRISE
CENTRAFRICAINE DEPUIS
LE 15 MARS 2003**

MEMORANDUM

Les Partis Politiques de l'Opposition Démocratique centrafricaine rendent public le présent mémorandum destiné à expliciter leurs positions dans la crise politique actuelle. Il s'articule ainsi qu'il suit:

- I- Rappel des revendications de la Coalition SELEKA
- II- Historique des engagements non tenus par le Général François BOZIZE
- III- Violations de la Constitution par le Général François BOZIZE
- IV- Les graves violations des droits de l'homme perpétrées par le régime du Général François BOZIZE
- V- Les crimes économiques du régime Général François BOZIZE
- VI- La situation politique et institutionnelle de la RCA aujourd'hui
- VII- Conclusion générale

I- RAPPEL DES REVENDICATIONS DE LA COALITION SELEKA

En effet, suite au déclenchement d'une rébellion par la Coalition SELEKA composée par l'UFDR, la CPJP et la CPSK, celle-ci a publié une Déclaration en date du 12 Décembre 2012 comportant les points suivants :

1. Le respect de l'Accord de BIRAO entre le gouvernement et l'UFDR ;
2. La mise en œuvre concertée des recommandations et conclusions du Dialogue Politique Inclusif (D.P.I) ;
3. La mise en place d'une commission d'enquête indépendante sur les circonstances de la disparition du Colonel Charles Massi de la CPJP, et de Monsieur Hassan Ousman du MNSP, et pour élucider celles de l'accident de Maître Goungaye-Wanfio Nganatoua et bien d'autres victimes de cette même barbarie gouvernementale ;
4. La régularisation des 15 millions de francs CFA par combattant selon l'accord conclu avec le Général François BOZIZE afin de laver la dignité centrafricaine de ce genre de revendications malencontreuses mais légitimes ;
5. Le versement sans condition de la somme négociée d'un million de francs CFA par combattant, somme débloquée mais encore détenue en partie par le Ministre délégué à la Défense, Jean Francis Bozizé;
6. La restitution inconditionnelle des diamants et or, argent liquide et autres biens spoliés par le gouvernement en 2008 ;
7. La libération de tous les prisonniers politiques tant en Centrafrique qu'à l'étranger ;

8. L'ouverture d'une commission d'enquête indépendante sur les crimes odieux de guerre et crimes contre l'humanité perpétrés par un détachement de la Garde présidentielle sur des populations civiles au village "Zakoumba" ou Soukoumba et l'incendie des maisons d'habitation ainsi que la mosquée centrale d'Akroub-Soulback dans le Bamingui Bangoran ;
9. Le retour sécurisé et la liberté de circulation assurée à tous les compatriotes opposants armés ou non armés forcés à l'exil ;
10. L'arrêt des harcèlements exercés sur les opposants et leurs parents.

Après cette déclaration, les mouvements politico-militaires ci-dessus cités auxquels s'est ajouté le Front Démocratique du Peuple Centrafricain (F.D.P.C.) d'Abdoulaye Miskine, ont occupé successivement les villes de Ndélé et Bamingui dans la préfecture de Bamingui-Bangoran, Bria et Sam- Ouandja dans celle de la Haute-Kotto, Ouadda dans la Vakaga, Kabo et Batangafo dans l'Ouham, Mbrès et Kaga- Bandoro dans la Nana-Gribizi, Bakala, Yppi, Bambari, Kouango dans la Ouaka, Sibut et Dékoa dans la Kémo, et enfin Alindao dans la Basse-Kotto, etc...soit au total huit préfectures sur les seize que compte la RCA

II- HISTORIQUE DES ENGAGEMENTS NON TENUS PAR LE GENERAL FRANCOIS BOZIZE

a) Le non respect par le Général François BOZIZE de l'engagement pris à Bangui en 1998 en sa qualité de Chef d'Etat- Major Général des Armées

Du 26 Février 1998 au 5 Mars 1998, s'est tenue à Bangui, une Conférence de réconciliation nationale suite aux crises militaro-politiques qu'a connues notre pays. A l'issue des travaux de cette conférence, les participants ont adopté un Pacte de Réconciliation Nationale dont l'article 2 stipule: « Les parties signataires du présent Pacte s'engagent solennellement à utiliser la voie des urnes comme seule voie légale d'accès au pouvoir de l'Etat et décide de bannir l'utilisation des armes et de la force comme méthode et moyen d'accès au pouvoir de l'Etat. Elles renoncent à utiliser les forces armées pour déstabiliser un régime démocratique et semer la terreur au sein de la population aux mépris de principes démocratiques, des droits de l'Homme et de la loi fondamentale du pays. Elles s'opposent fermement à toutes formes de dictature et exhortent les pouvoirs publics à être à l'écoute de la population, à respecter les droits de la minorité ».

Le Général François BOZIZE, alors Chef d'Etat Major des Armées a apposé sa signature au bas de ce document historique, en même temps que les autres Autorités Nationales.

Malgré cet engagement, le Général François BOZIZE prendra les armes le 2 Novembre 2001, le 25 Novembre 2001, puis le 15 Mars 2003 pour venir à bout d'un régime démocratiquement élu, après une longue et dévastatrice rébellion dirigée par lui..

b) Le non-respect par le Général François BOZIZE des engagements pris à Libreville en 2003

Après son Coup d'Etat du 15 Mars 2003 et en visite à Libreville (GABON), le Général François BOZIZE a déclaré sur les ondes internationales (RFI et Africa N°1) que son objectif était uniquement de renverser le régime Patassé, d'instaurer une transition de deux (2) ans, d'organiser les élections présidentielles et de se retirer de la scène politique après installation du nouveau régime.

L'histoire retiendra que le Général François BOZIZE n'a pas respecté cet engagement.

c) Le non-respect des engagements pris par le Général François BOZIZE, devenu Président de la République, lors du Dialogue National de 2003

Convaincues que par une concertation franche, on peut rechercher les solutions durables aux problèmes des centrafricains, les Forces Vives de la Nation ont exigé et obtenu des autorités de la Transition, la tenue du Dialogue National. C'est ainsi que du 09 Septembre au 27 Octobre 2003 à Bangui, 350 délégués venus de toutes les régions de la République Centrafricaine et représentant toutes les sensibilités politiques et Sociales ont pris part à ces assises.

A travers un diagnostic rigoureux et sans complaisance, les problèmes et les préoccupations de notre pays ont été analysés dans l'objectif essentiel d'assurer la consolidation de l'Unité Nationale, le retour à la légalité constitutionnelle et la relance économique en vue de garantir la réconciliation nationale.

En conséquence, des mesures réalistes ont été proposées pour relancer l'économie nationale, améliorer l'emploi, consolider le dialogue social et développer les infrastructures de base aux fins de réduire la pauvreté par un développement humain durable.

Le Dialogue National a formulé au total 828 recommandations concernant les secteurs suivants :

- La Défense Nationale ;
- L'Economie et les Finances ;
- L'Education -Formation-Emploi ;
- Le Secteur Social.

Indépendamment de l'engagement solennel pris par le Général François BOZIZE dans son discours d'ouverture, de respecter les résultats de ces travaux, une importante résolution votée à l'unanimité par le Dialogue National a rendu exécutoires ces recommandations.

Cinq (5) années plus tard, l'évaluation de l'exécution des recommandations fortes, à court et à moyen termes est un véritable désastre. A titre illustratif, en matière de défense nationale, sur 91 recommandations, seulement 15 ont été exécutées soit 16% du total.

d) Le non respect par le Général François BOZIZE des engagements pris lors du Dialogue Politique Inclusif (DPI) DE 2008

Conformément à l'état d'exécution des 114 recommandations du Dialogue Politique Inclusif (DPI) établi par son Comité de Suivi, dont plusieurs sont sans effets financiers mais qui ne nécessitent qu'une simple volonté politique pour leur mise en œuvre, il s'avère aujourd'hui que plusieurs d'entre elles n'ont pas été exécutées. Il s'agit entre autres

du non cumul de fonction de Président de la République avec tous autres fonctions politiques et mandats électifs, du contreseing des actes réglementaires par le Premier Ministre, de l'instauration d'un cadre permanent de dialogue et de concertation , du statut de l' opposition, du financement des partis politiques, de l'accès des partis politiques aux médias d'Etat et des audits des secteurs clés de l'économie .

III-VIOLATIONS DE LA CONSTITUTION PAR LE GENERAL FRANCOIS BOZIZE

a) Violation du serment constitutionnel par le Général François BOZIZE

Le 11 Juin 2005, date de sa prestation de serment, le Général François BOZIZE a déclaré qu'il est : « le Président de tous les Centrafricains et qu'aucune ethnie, aucune région, aucun Parti Politique ne pourra gouverner seul ».

Cet engagement ne sera pas respecté, car le Général François BOZIZE ne nommera dans les Administrations, et ce, dans une large part, que les siens, c'est-à-dire les membres de son ethnie et mieux de son village.

Ce phénomène a été aggravé pendant la campagne de recrutement dans l'Armée Nationale, ce qui provoquera finalement la réaction de la jeunesse qui, dans une grande manifestation spontanée de colère contre le tribalisme et le clanisme le 2 Août 2012, a par exemple démonté et enseveli le buste du Général François BOZIZE.

b) Refus délibéré de la création de la Haute Cour de Justice

L'Article 94 de la Constitution a prévu la création de la Haute Cour de Justice.

Jusqu'aujourd'hui, cette Haute Cour n'a pas vu le jour.

Or, l'Article 111 de la même Constitution stipule que : « Les institutions prévues par la présente Constitution seront mises en place dans les douze (12) mois qui suivent l'entrée en vigueur de celle-ci » ;

c) Refus de la déclaration de patrimoine en violation des articles 26 et 44 de la Constitution;

Après la prestation de serment du Président de la République, la nomination du Premier Ministre et la formation du Gouvernement, aucun membre de l'Exécutif n'a déposé de déclaration écrite de patrimoine au greffe de la Cour Constitutionnelle

d) Cumul de fonctions par le Président de la République en violation de l'article 23 de la Constitution:

Le Général François BOZIZE est Ministre de la Défense, Ministre des Mines, Ministre de l'Aviation Civile, Ministre chargé des pôles de développement, Député, Président du Comité de trésorerie donc Agent comptable principal de l'Etat, Président du Conseil de Surveillance des Entreprises publiques donc leur Président de Conseil d'Administration de fait.

IV- LES GRAVES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME PERPETRES PAR LE REGIME DE FRANCOIS BOZIZE

Comme si les crimes causés durant sa sanglante rébellion ne suffisaient pas, les crimes suivants et non exhaustifs ont été commis pendant qu'il est aux commandes du pays.

Il s'agit de :

- 1- Le Capitaine KOYANGAO a été abattu au PK 12 à Bangui en 2004 ;
- 2- Le Lieutenant ASSOMBELE a été assassiné dans son bar à Bangui en 2005;
- 3- Le Lieutenant MARZANE Apollinaire a été assassiné, et son corps jeté dans la rivière M'poko en 2006;
- 4- Le Lieutenant MAMADOU NGAÏSSONA Alfred, assassiné en 2005;
- 5- Le Sergent-chef SANZE qui s'était réfugié au BONUCA suite à une rixe mortelle avec le Lieutenant YANGO KAPITA, a été livré à la gendarmerie à la demande du Procureur de la République Firmin Féindiro. Il sera torturé, puis exécuté dans les locaux de la Section de Recherches et d'Investigation de la Gendarmerie
- 6- Maître Ignace BANDASSA Avocat. est décédé suite aux bastonnades des éléments de la Sécurité Présidentielle le 12 Février 2006 à l'Aéroport Bangui-M'poko.
- 7- Les commissaires de Police Daniel SAMA et Hervé SETHE TREPASSE ont été assassinés en 2009 ;
- 8- Charles Massi, Pharmacien Colonel et ancien ministre du Général François Bozizé, en désaccord avec celui-ci, sera arrêté au Tchad en 2009 et remis aux autorités centrafricaines qui, sans autre forme de procès, l'ont fait disparaître ;
- 9- Ange Félix Patassé, Ancien Chef d'Etat de 1993 à 2003, malade, a vainement sollicité l'accord du Général François Bozizé en vue d'aller se faire soigner dans un hôpital équato-guinéen. Il devait succomber à Douala le 5 Avril 2011 pendant son transfèrement tardif après des multiples pressions exercées sur le Général Bozizé ;
- 10- L'affaire du Pasteur Touangaye de l'Eglise Protestante de Kina où le Général François BOZIZE a pris fait et cause pour son frère en faisant arrêter par les éléments de sa Garde Présidentielle des diacres de cette Eglise et en ordonnant l'incendie de leurs maisons en guise de vengeance pour la maison de son frère Touangaye incendiée ;
- 11- L'affaire de l'incendie du magasin RAYAN. Après l'incendie de ce magasin appartenant à son ami libanais El AKRAS BASSAM, le Général François BOZIZE s'est déplacé personnellement sur les lieux du sinistre avant de passer par le Parquet où il a ordonné le "charcutage" de Me Symphorien BALEMBY alors Bâtonnier en exercice de l'Ordre des Avocats, et de Monsieur NDENGOU Jean Daniel, alors Premier Vice Président du Conseil Economique et Social, dénoncés par le commerçant libanais en l'absence de toute enquête judiciaire. Ces derniers étant contraints à l'exil, leurs familles et leurs employés ont été pris en otage et emprisonnés pendant 2ans à la prison militaire de BOSSEMBELE sur instructions du Général François BOZIZE avant d'être libérés par la Cour de Cassation
- 12- Monsieur Joseph BENDOUNGA, Président d'un parti politique de l'opposition démocratique, le MDREC a été violemment passé à tabac sur ordre du Président

de la République, après qu'il eut donné l'ordre à sa garde de l'expulser manu militari de la salle où se trouvaient également des diplomates. Il fut grièvement blessé à la tête.

- 13- Une dizaine de douaniers et autres personnes relaxés par la Cour d'Appel depuis plusieurs mois sont toujours maintenus au Camp de Roux sur instructions de Bozize
- 14- Le capitaine David NGAÏTOUA son pilote d'hélicoptère est devenu son prisonnier personnel depuis le 14 Mai 2012, sans aucune inculpation. Il croupit depuis cette date à la Gendarmerie.

Plusieurs cas similaires de graves violations de droits de l'homme restés impunis à ce jour sont enregistrés aussi bien à Bangui qu'en Province. L'existence depuis plusieurs années déjà de la prison spéciale et personnelle du Général François Bozizé à Bossembélé, ville située à moins de 200 kms de Bangui, un camp militaire qui abrite en son sein, une sinistre prison surnommée par le clan de Bozizé « GUANTANAMO ». Cette prison n'a aucune existence légale et judiciaire dans le sens où, elle existe en dehors de tout contrôle judiciaire . Elle dépend directement et uniquement de l'autorité du président Bozizé.

Ce "Guantanamo" version centrafricaine, est sous la garde exclusive des bérets verts, qui sont les éléments de la garde présidentielle.

C'est dans ce Guantanamo de Bossembélé que croupirait Serge MAGNAN, l'ancien collaborateur de l'ex-ministre d'Etat aux finances Sylvain NDOUTINGAÏ, enlevé depuis cinq mois sans que ses proches aient des nouvelles de lui au point que son épouse Anita Fernande Nelly née Ndamo étudiante au Sénégal, soit morte, il y a 2 semaines de soucis en laissant orphelin, un bébé de 5 mois ; y croupissent également six douaniers arrêtés arbitrairement à Bouar par le fils BOZIZE dit Papy, commandant de la compagnie de la gendarmerie de Bouar.

D'autres compatriotes, Serge BIANGA, Crépin MOUSSA, Hassan OUSMAN, Abdel Kani DJIME, Brice Quentin GOUHOUTOU, et plus récemment Abdoulaye SENTENE, Nouhtou,

Yaya Idriss, Amadou Tidjiane, Abdoulaye Hamat, Dido Hamat, Chaïbou Abraham, Théophile Malembo, Marcel Nzelou, Onun Egibe, Arthur Humé, Goni Mandja, Junior Ogrembé, Tano Max et les proches et familles des rebelles de SELEKA et des opposants seraient également détenus dans cette sinistre prison destinée à recevoir les prisonniers personnels de Bozizé et de sa famille. Prisonniers personnels, car kidnappés par les militaires à la solde du clan Bozizé, sans aucun motif connu de la justice centrafricaine, ni mandat d'arrêt.

Papy Bozize, Jojo Bozize et Rodrigue Bozize arrêtent, torturent et séquestrent impunément des dizaines d'innocents à Bangui et en provinces où ils règnent en roitelets. Seule une commission d'enquête judiciaire pourrait déterminer le nombre de graves violations des droits de l'homme dont de nombreux crimes de sang, commis en République Centrafricaine et restés impunis.

V- LES CRIMES ECONOMIQUES DU REGIME DE FRANCOIS BOZIZE

Depuis le 15 mars 2003, la mauvaise gestion caractérisée de l'économie centrafricaine a plongé notre pays dans un état de misère généralisée, qui se caractérise par des indicateurs socio-économiques les plus alarmants d'Afrique et du monde, quand bien même dans le même période et paradoxalement, le régime du Général François BOZIZE a été

financièrement assisté comme aucun autre avant lui depuis l'indépendance en 1960. Près de deux milliards de dollars d'aide et d'appuis divers ont été mis à la disposition de ce régime aussi bien par les partenaires multilatéraux que bilatéraux, y compris les pays frères de la Communauté Economique et Monétaire d'Afrique Centrale (CEMAC) mais sans aucune amélioration des conditions de vie des populations, bien au contraire, puisque le PIB/hab. n'est que de 457 USD en 2010.

Seul pays en Afrique où l'espérance de vie, estimée à 46 ans seulement, baisse de six mois par an depuis une dizaine d'années, la République Centrafricaine occupe de manière désormais constante les derniers rangs de tous les classements socio-économiques au monde :

- S'agissant de celui de l'Indice du Développement Humain du PNUD, la RCA a occupé en 2011 le 179^e rang sur 187 pays, le taux brut de mortalité (pour 1000) en 2010 est de 16,4 contre 12,0 en moyenne africaine. Ces chiffres deviennent vite hallucinants quand on observe le taux de mortalité infantile en RCA (pour 1000) en 2010 qui est de 101,4 contre une moyenne africaine de 78,0. Lorsque nous examinons celui de la mortalité des enfants de moins de 5 ans (pour 1000) en 2010, il est de 172,2 contre une moyenne africaine de 127,2. Quant aux mères centrafricaines, il en meurt en moyenne 850 par accouchement pour une moyenne africaine de 530,2. Les centrafricains meurent donc comme des mouches, à cause d'une absence totale de politique économique sérieuse.
- Si l'on se réfère au classement de la revue Doing Business de la Banque Mondiale pour le climat des affaires pour l'année 2013, la RCA est classée 185^{ème} sur 185 pays, soit le dernier rang mondial. Cela signifie concrètement que notre pays est une destination à éviter pour les Investissements Directs Etrangers, avec comme conséquence immédiate la condamnation de tout un peuple à la misère et de la jeunesse au chômage.
- Selon le classement de Transparency International sur la perception de la corruption dans le monde, la RCA a occupé le 154^{ème} rang sur 178 pays en 2010. Des pans entiers de l'économie échappent au fisc et sont gérés par des oligarques inféodés au pouvoir.

Aucun secteur de notre économie n'est épargné par la mauvaise gouvernance : l'agriculture s'est effondrée et n'a jamais fait l'objet en réalité d'une politique volontariste de relance, forçant des centaines de milliers de paysans à un retour à l'économie de troc ; le secteur minier est devenu le symbole d'une gestion mafieuse et le lieu privilégié de pratiques illicites au profit de la nomenklatura intimement liée au pouvoir, les autres secteurs de l'économie allant à vau-l'eau.

Cette mauvaise gestion de l'économie se fait avec une administration au sein de laquelle, comme dans notre armée, la pyramide des compétences est inversée au profit de proches parents et/ou amis du Président de la République auxquels ce dernier garantit l'impunité. Assurés ainsi de cette immunité « familiale » les pires délinquants économiques ont pignon sur rue. La prétendue lutte contre la corruption patine depuis 2008 du fait d'un manque réel de volonté politique et est agitée comme un mouchoir rouge lorsqu'une mission du Fonds Monétaire International (FMI) est annoncée. Après le départ de cette mission, tous les prévenus sont non seulement élargis mais reprennent leurs fonctions comme si de rien n'était. Les grands délinquants financiers ont encore de beaux jours devant eux, et on voit apparaître dans notre pays des personnes non autorisées percevoir des droits fiscaux et notamment des droits de douane grâce à leur appartenance à la famille souveraine.

VI- LA SITUATION POLITIQUE ET INSTITUTIONNELLE DE LA RCA AUJOURD'HUI

a) Sur le plan institutionnel

L'histoire politique de notre pays est jalonnée de coups d'Etat militaires, dont le dernier en date fut celui du Général François Bozizé le 15 Mars 2003. Cette instabilité a été un handicap pour le développement de ce pays en dépit de ses nombreuses richesses potentielles.

Conscients de cette histoire difficile, nous Partis Politiques de l'Opposition Démocratique avons tout mis en œuvre pour préserver la stabilité politique et sociale, dans une sous-région troublée depuis plus d'une décennie. Notre démarche républicaine et pacifique a toujours été considérée avec mépris par le Général François Bozizé qui ne réagit que face à une menace directe sur sa personne et son pouvoir.

La traduction concrète de cette démarche suicidaire du Général François BOZIZE a été la mauvaise organisation, à dessein, des élections du 23 janvier 2011 qui se sont déroulées dans un désordre « organisé » afin de faciliter des fraudes massives à son profit . Pour la première fois dans l'histoire de notre pays, nous avons véritablement assisté à un simulacre d'élections. Il faut souligner qu'en dehors de l'opposition démocratique, différents rapports des experts de l'Union Européenne (UE), de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), de l'Electoral Institute of South Africa (EISA) et de l'Observatoire National des Elections (ONE), ont entretemps conclu que ces élections ont été émaillées de dysfonctionnements tels qu'ils leur ôtent tout caractère régulier et rendent leurs résultats « sujets à caution ».

Déterminés à demeurer dans le cadre de la loi, nous avons introduit des requêtes motivées en annulation, auprès de la Cour Constitutionnelle. Les décisions rendues par cette juridiction aux ordres nous ont apporté la preuve supplémentaire que seule la volonté du Général François Bozizé était la base du droit dans notre pays.

La démarche hégémonique et brutale du Général François Bozizé pour gagner « à tout prix » les élections présidentielle et législatives de janvier 2011 avec une majorité absolue à l'Assemblée Nationale était sans nul doute motivée par sa volonté non dissimulée de modifier la Constitution, afin de lever la limitation actuelle à deux du nombre de mandats présidentiels et de se donner ainsi la possibilité de se représenter à un troisième mandat présidentiel, puis enfin au-delà de cet horizon, d'assurer sa succession dynastique au pouvoir. C'est sous la pression de la rébellion armée, qu'il renoncera à cette entreprise anticonstitutionnelle. Coutumier des violations impunies de la Constitution, du Code Electoral et des lois et Règlements de la République, et se considérant au-dessus des décisions de justice telles que l'Arrêt rendu en septembre 2010 par le Conseil d'Etat sur le découpage électoral suite à sa saisine par l'Opposition Démocratique, le Général François Bozizé a démontré à plusieurs reprises son allergie à toute forme de contre-pouvoirs, et il considère l'architecture constitutionnelle, institutionnelle et législative de notre pays comme un corset dont il doit se défaire.

Notre peuple, comme partout ailleurs aujourd'hui, doit pouvoir choisir librement ses dirigeants et représentants. Outre la prétendue réélection du Général François Bozizé à plus de 66% au premier tour, la farce électorale de janvier 2011 a accouché d'un fait inédit dans notre pays. En effet, pour la première fois depuis notre retour au multipartisme en 1991, l'ensemble de l'opposition démocratique est exclu de l'Assemblée Nationale. Ce lieu universel du débat démocratique, qui dans notre pays a toujours été représentative des forces politiques nationales, a été transformé en une chambre d'enregistrements composée ainsi qu'il suit:

Nombre total de sièges: 104

Nombre de sièges occupés par le KNK, Parti au pouvoir et ses alliés : 99

Nombre de sièges occupés par les non inscrits: 05

Nombre de sièges vacants: 1

- Cela se passe de commentaire, surtout qu'une bonne douzaine de ces prétendus « députés » sont membres de la famille biologique de François Bozizé : épouse légitime, maîtresses, fils, frères, sœurs, neveux, cousins, etc. Ainsi, dans cette institution banalisée et ramenée au niveau d'un Parti Unique, les débats contradictoires sont inexistantes.

Comment la fonction constitutionnelle de contrôle de l'action gouvernementale pourrait-elle être exercée par une telle Assemblée?

Comment peut-on prétendre améliorer la gouvernance et lutter contre la pauvreté dans un pays où les institutions de contre-pouvoirs sont vidées de leur contenu et de leur substance?

Où doivent s'exprimer les partis politiques? N'avons-nous pas le droit d'être représentés à l'Assemblée Nationale pour y parler de notre pays et de notre peuple?

Où devons nous exercer notre action politique et exercer notre droit de contrôle de l'exécutif? C'est devant cette absence de lieu traditionnel de débat politique, dans un pays où il n'y a que des problèmes, que la parole est aujourd'hui aux armes.

Par ailleurs, les graves atteintes aux libertés fondamentales, l'exclusion volontaire de l'opposition des médias d'Etat, le traitement dégradant dont sont victimes les leaders des partis politiques d'opposition de la part des tenants du parti au pouvoir le KNK sur les médias d'Etat, les nombreuses protestations élevées par l'opposition contre toutes ces pratiques laissent indifférent le Haut Conseil de la Communication (HCC) dont la volonté de ne rien faire pour arrêter cet état de choses n'est jamais démentie.

L'Opposition Démocratique observe qu'en 2003 le Conseil National de Transition (CNT) qui a été institué suite au Coup d'Etat du Général François BOZIZE en lieu et place de l'Assemblée Nationale de l'époque dissoute, avait le mérite d'être composé de toutes les couches sociales de la Nation (Partis Politiques, Syndicats, Sociétés Civile, l'Armée etc.). Aujourd'hui, on ne peut objectivement parler d'Assemblée nationale en RCA, car mal élue, illégitime, monocole et même immorale de par sa composition. la situation se présente autrement avec un intermède en 2005, où tous les Partis Politiques y compris ceux de l'Opposition, étaient représentés à l'Assemblée Nationale.

N'ayant pas complètement perdu le sens de l'humour malgré notre tragédie nationale, les centrafricains disent que l'Assemblée Nationale actuelle est tellement monocole et familiale que le débat politique se mène à domicile puis transposé à l'hémicycle pour être validé par un vote à 100%

b) Sur le plan sécuritaire

La question sécuritaire en République centrafricaine sous le régime du Général François Bozizé a atteint un niveau de préoccupation jamais égalé.

Pourtant à la tête de l'Armée centrafricaine depuis plusieurs années avant de devenir Président de la République, le Général François Bozizé a, plus que tous, montré les limites de ses capacités à restructurer l'armée et à la rendre opérationnelle. Donc les maux qui gangrènent aujourd'hui notre armée, à savoir le tribalisme, le clanisme, la politique, l'affairisme, la corruption et la distribution complaisante des grades sont de sa responsabilité sinon de son fait.

La déliquescence de l'Etat ainsi que l'absence de son autorité a engendré un climat généralisé d'insécurité dans tout le pays.

Les forces de défense et de sécurité, principales garantes de la sécurité des personnes et des biens et de l'intégrité de notre territoire, manquant cruellement de ressources ont été ainsi placées dans l'impossibilité d'assumer la plénitude de leurs missions.

C'est ainsi que le Général François Bozizé, présenté pourtant comme « l'homme de la situation » a lamentablement échoué et doit en tirer toutes les conséquences

VII- CONCLUSION GENERALE

Au regard de tout ce qui précède, l'opposition Démocratique affirme que la République Centrafricaine, avec le Général François Bozizé est dans une impasse totale.

Compte tenu de ce bilan désastreux du régime Bozizé qui a entraîné, une fois de plus, la prise d'armes par la coalition Séléka qui contrôle aujourd'hui la presque totalité du Territoire National, l'Opposition Démocratique propose le plan ci-joint de sortie de crise.

Fait à Bangui le 6 janvier 2013